

Legation Suisse
à Paris.

Paris 9 janvier 1852.

Confidentiel

Monsieur le Président

M^r Curjat m'ayant fait prier de passer che-
hier à 5 heures, je m'y suis rendu. Il m'a reproduit
ses observations du 21 et du 2 février, mais
d'un ton bien plus tranchant et élevé. Je vais
chercher à les résumer.

"Je vous ai fait connaître, m'a-t-il dit, les
"Dangers dont la Suisse est menacé : ces dangers
"s'accroissent et deviennent imminents. Jusqu'à présent
"j'y ai parié, mais la Suisse ne faisant rien pour
"mes satisfaire, ne répondant même pas à ma
"Dernière note, je vous doilure très nettement que
"je laisserai faire ; vous vous en tirez comme vous
"pourrez. A cela j'acte est Votre Gouvernement aura à
"s'imputer d'avoir compromis la Suisse bénévolement."

J'ai répondu que le Consul fédéral devant
s'occuper des premiers jours de la nouvelle
année de répondre à la note du 24 janvier



que cette réponse a probablement été retardée par
votre indisposition et celle de M. Druey ;

qu'il était très mal renseigné en affirmant
que la Suisse n'a rien fait ; qu'elle extirpait au
contraire avec rapidité et largesse ses
vergis internationaux ; que je priais le Ministre
de vouloir bien sortir ses généralités et de formuler
quelques griefs.

Il me répondit qu'il n'entrerait pas dans des
détails et que c'était l'affaire de M. de Jussieu.

Sur mes hésitations, il me cita Privat dont il
connaissait le séjour et me fit immédiatement
renvoyer. (Wappenstein'sche öffentliche Schenkung in Bern)

J'ai dit à M. Eugot qu'il n'en rendrait
service en nous révélant la retraite de Privat
qui est signalé à toutes les polices. Quant au
fait je ne sais ce que le Ministre en croira
dire.

Après diverses autres observations de ma part, il
s'est retiré ; enfin vous ne voulez pas faire droit
à ma note.

" Je doute en effet, ai-je dit, que le Conseil fédéral
 " soit disposé à se lier d'avance et à abdiquer son libre
 " arbitre. La Prusse et le Prémier sont bien étes
 " si satisfait ne souscrirait certainement pas un
 " tel engagement. Autre chose est de s'engager à
 " renvoyer, ^{des réfugiés} sans examen préalable, dans un temps fixé
 " sur la simple requête d'une puissance étrangère,
 " autre chose est d'avoir égard à la demande motivée
 " de cette puissance dans un cas spécial. Le Conseil
 " fédéral n'entend tolérer sur le territoire suisse aucune
 " invasion contre la France et il examinera certainement
 " avec le soin d'y faire tout les arrangements
 " du Gouvernement français. "

Je La-dessus le Ministre soutint que je
 " faisais de la Diplomatie, que je me croyais en
 " Diète, qu'il n'attendait pas par deux millions,
 " qu'il avait averti la Suisse comme vieille amie
 " et alliée de la France, qu'il attendait une
 " réponse catégorique; que le Président était de
 " cet avis; qu'après cela il s'en lavait les
 " mains; que la France ne craignait rien; que si

l'Autriche occupait le Petchin, la France en ferait
autant de Genève &c.

J'ai quitté le Ministre en lui disant que
puisque il voulait bien me qualifier de bon ami,
il ne me traiterait aussi comme tel et qu'en
consequence aucune mesure ne serait prise contre
mon bon examen & bon mon bon entendement.

J'en dois par ommission que le Ministre s'est
montré très satisfait du Premier et a ajouté
que l'Autriche ne devrait plus que dire. Il
m'a aussi dit un mot d'articles injurieux de la
Presse faite contre le Président.

J'attribue toute responsabilité aux intrigues
de l'Autriche d'abord, puis aux docteurs du Caprin,
et aux hommes qui en ont crié ici très fort, les
radicaux Procurer pour ressusciter le peuple. Je
suspens même des tristes de la du de
sculpter le feu. J'ai en outre la conviction
que l'archite d'hier du Constitutionnel sur la
Suisse est arrangé.

Le Comité fédéral trouvera peut être que j'ai
trop parlé mais il m'a paru impossible de garder
le silence ou de rester dans les banalités ;
cey, bien, dans tous les cas, que ces réflexions
personnelles, je les ai émises avec beaucoup de
calme.

Votre réponse est la même. Permettez
moi de répéter, il ne suffit pas de parler ; il
faut encore le faire valoir & à ce point de
vue et de fondation peut être utile ou très
nuisible. J'espère que le usage des armistices
produira un bon effet et que vous ne perdez
pas de vue les distinctions dont le caractère
distinctif n'est pas la prudence.

J'espère aussi que votre indignation
est à son terme.

Adieu, je vous prie, adieu le Président
l'assurance de ma haute considération

Bartholin